



Installateur en thermique et sanitaire

Référence de la formation : IMR/02/2002

L'ACTIVITÉ

Préparer, assembler, fixer et poser tous les éléments d'un équipement sanitaire et de l'installation thermique. Assurer la maintenance des installations à l'exclusion des appareils producteurs d'eau chaude.

PROFIL GÉNÉRAL DU CANDIDAT

A partir de 18 ans et du niveau 3^o

- > Avoir une bonne représentation du métier et de ses conditions d'exercice ;
- > Être capable d'autonomie pendant la formation ;
- > Assurer un rythme intensif de formation : 35 heures/semaine pendant plusieurs mois dans des conditions proches de celles rencontrées en entreprise.

PRÉ-REQUIS

- > Bonne compréhension générale ;
- > Bonne représentation spatiale ;
- > Bases en dessin technique, bonne maîtrise des calculs de base.

APTITUDES REQUISES

- > Capacité d'initiative et de responsabilité ;
- > Capacité d'adaptation ;
- > Esprit d'équipe, sociabilité ;
- > Sens commercial.

Exigences physiques

- > Bonne santé ;
- > Aptitude au travail en hauteur ;
- > Bonne vision, bonne audition, bon odorat.

LE MÉTIER

L'Installateur en Thermique et Sanitaire (ITS) (appelé également "Plombier Chauffagiste" ou "Installateur en plomberie et chauffage"), prépare, assemble, pose, et fixe les éléments composants une installation (lavabos, baignoires, douches, W.C., éviers, appareils de production d'eau chaude et/ou d'un dispositif de chauffage).

Lieu de formation

Saint-Pierre

Contenu de la formation

- Module 1 :** Distribution et raccordement de radiateurs en tube acier.
- Module 2 :** Pose et raccordement d'appareils sanitaires.
- Module 3 :** Branchement électrique des équipements du logement - "Installations intérieures".
- Module 4 :** Installation de chauffage pavillonnaire.
- Module 5 :** Equipement thermique et sanitaire pavillonnaire et de petit collectif.
- Module 6 :** Module complémentaire en thermique et sanitaire.
- Module de synthèse**

Durée de la formation

1 575 heures dont 5 semaines en entreprise, soit 7 mois.

Titre délivré

Certificat de Formation Professionnelle (C.F.P.) - "Installateur en Thermique et Sanitaire", niveau V

- > Il réalise le raccordement des fluides (eau, gaz, eaux vannes, eaux usées...) aux divers appareils ainsi que les canalisations correspondantes avec leurs accessoires ;
- > Il effectue le réglage et la mise en service de l'installation. L'entretien, la réparation, le dépannage, entrent aussi bien dans le cadre du métier mais ces interventions, si elles portent sur les appareils de production de chaleur (chaudières, chauffe-eau), sont souvent confiées à des spécialistes.

Les travaux qu'il réalise sont aussi bien des installations neuves, dans des immeubles neufs ou anciens, que la modification des installations existantes. Il réalise des installations de chauffage au gaz de petite puissance raccordées en tube cuivre.

Suite au verso →

Installateur en thermique et sanitaire

L'Installateur en Thermique et Sanitaire travaille généralement sur chantier (immeubles neufs ou anciens), plus rarement en atelier (préparation de colonnes ou salles de bains) toujours à l'intérieur, seul ou plus rarement avec un coéquipier.

- > Il intervient, dans la plupart des cas, en même temps que d'autres professionnels du bâtiment (électriciens, maçons, plâtriers, peintres) ;
- > Il est parfois en rapport direct avec le client, notamment lorsqu'il opère sur des installations de type pavillonnaire.

AVENIR & PROMOTION

- > L'Installateur en Thermique et Sanitaires peut gravir les différents échelons de la profession et évoluer selon ses compétences vers la maîtrise de chantier. Il peut également s'installer à son compte comme artisan.

Perfectionnement AFPA

- > Possibilité dans le cadre de la formation continue de formations complémentaires : Chauffage central, zinguerie, ventilation mécanique contrôlée, régulation.